

# Syndicat de Gestion Forestière des Bois de la Bastière

## *Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 27 janvier 2026*

Le vingt-sept janvier deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le comité syndical du Syndicat de gestion forestière des Bois de la Bastière, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SAMAIN Philippe, en séance ordinaire

<b><u>Nombre de conseillers :</u></b> En exercice : 9 Présents : 5 Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 5	<b><u>Présents :</u></b> SAMAIN Philippe, SOUSSIN Jean-Michel, MASSÉ Gérard, SANTOLINI Benoit, GUILLOT Annie  <b><u>Absents :</u></b> TARDY Pascal (excusé), BRODU Fabien (excusé), TAUNAY Patrick, CELERIER Jacky
---	--

<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> SOUSSIN Jean-Michel	<b><u>Séance ouverte à :</u></b> 18h30
<b><u>Auteur de l'acte :</u></b> SAMAIN Philippe	<b><u>Arrêté par le comité syndical le :</u></b>
<b><u>Convocation envoyée le :</u></b> 19 janvier 2026	
<b><u>Affichage de la convocation le :</u></b> 19 janvier 2026	<b><u>Date de publication sur le site internet :</u></b>

\* \* \* \* \*

### Ordre du jour :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 24 juin 2025
- ↳ Versement d'un acompte de participation au Syndicat avant le vote du budget
- ↳ Comité de pilotage
- ↳ Questions diverses

\* \* \* \* \*

### **Adoption du Procès-Verbal de la réunion du comité syndical du 24 juin 2025**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **● Délibération 2026/01 : Versement d'un acompte de participation au Syndicat de Gestion Forestière des Bois de La Bastière**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le budget du Syndicat de Gestion Forestière des Bois de La Bastière fonctionne avec les participations des communes membres, Genouillé, La Devise et Annezay, dont la répartition est définie dans les statuts.

Or, le versement des participations ne peut en principe être mandaté qu'après l'approbation du budget primitif qui n'intervient en général qu'à la fin du premier trimestre, sauf si le Comité Syndical a autorisé expressément et préalablement le versement d'acomptes.

Monsieur le Président précise que durant le premier trimestre de l'année, soit avant le vote du budget, le Syndicat doit faire face aux dépenses courantes de fonctionnement et qu'il est donc indispensable que les communes membres versent un premier acompte au Syndicat de Gestion Forestière des Bois de La Bastière.

Monsieur le Président demande qu'un premier acompte de participation d'un montant total de 2 000 € soit demandés aux communes, réparti de la façon suivante et conformément aux statuts :

$2\ 000\ € / 2$  (50 % pour les frais d'étude et 50 % pour les travaux) = 1 000 €

Puis pour chaque commune : 1 000 € au prorata de la population dans chaque commune

et 1 000 € au prorata de la superficie des Bois dans chaque commune

soit : ☞ **Pour Genouillé : 1 100 €**

☞ **Pour La Devise : 700 €**

☞ **Pour Annezay : 200 €**

SYND DE GESTION FORESTIERE DES BOIS DE LA BASTIERE - 2026				
<b>REPARTITION DE L'ACOMPTE</b>	<b>2 000,00 / 2 =</b>	<b>1 000,00</b>	<b>50% études et 50% travaux</b>	
Population au 1er janvier 2026 :				
	Genouillé	884	<b>Population totale</b>	<b>Superficie totale</b>
	La Devise	1 200	<b>2 254 hab.</b>	<b>578 370 m<sup>2</sup></b>
	Annezay	170		
			<b>Acompte</b>	
Participation Genouillé - population	392,19	études		
Participation Genouillé 411 058 m <sup>2</sup>	710,72	travaux		
<b>Total</b>	<b>1 102,91</b>		<b>1 100,00</b>	
Participation La Devise - population	532,39	études		
Participation La Devise 94 242 m <sup>2</sup>	162,94	travaux		
<b>Total</b>	<b>695,33</b>		<b>700,00</b>	
Participation Annezay - population	75,42	études		
Participation Annezay 73 070 m <sup>2</sup>	126,34	travaux		
<b>Total</b>	<b>201,76</b>		<b>200,00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	

#### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès des communes membres, le versement d'un acompte de participation avant le vote du budget, répartie de la façon suivante :
  - ☞ **Pour Genouillé : 1 100 €**
  - ☞ **Pour La Devise : 700 €**
  - ☞ **Pour Annezay : 200 €**
- PRECISE que cette recette sera inscrite tous les ans au budget
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### ● **Comité de pilotage**

La réunion du Comité de pilotage aura lieu le mercredi 25 février 2026 à 15h dans la salle communautaire de la CDC Aunis Sud.

● **Questions diverses**

Monsieur SAMAIN insiste sur la réalisation des parcours de randonnées.

Monsieur MASSÉ propose de mettre en place des panneaux « Propriété privée – chasse interdite » :  
- voir avec la Fédération de chasse si c'est obligatoire où si le plan fournit par l'ACCA suffit. Ce plan est remis à tous les chasseurs

Monsieur SAMAIN donne lecture du courrier du Département concernant les contraintes budgétaires.

La séance est levée à 19h10.

**Le Président,  
Philippe SAMAIN**

**La secrétaire de séance,  
Jean-Michel SOUSSIN**